

Dans les garages, 2 salariés sur 3 sont exposés à des agents chimiques dangereux

QUEL SUIVI MEDICAL ?



Les salariés exposés aux **CMR** doivent être déclarés en **Suivi Individuel Renforcé** (SIR) auprès de votre service de santé au travail (Articles R.4624-22 à R.4624-28 du code du travail).

Le suivi individuel renforcé comprend un **examen médical d'aptitude** effectué par le médecin du travail **préalablement** à l'affectation au poste afin de :

- **S'assurer** que le salarié est médicalement apte au poste de travail
- **Rechercher** s'il n'est pas atteint d'une affection dangereuse pour les autres salariés
- **L'informer** des risques inhérents à son poste et aux moyens de prévention
- **Ouvrir** le dossier médical en santé au travail
- **Préciser** les modalités du suivi médical



DANS L'ATELIER....

POSTES ET SOURCES D'ÉMISSIONS :



- Emissions moteurs diesel
- Vidange et lubrification
- Réfection freins / embrayage / filtre à particules / catalyseur
- Dégraissage chimique
- Carburant et injection
- Ponçage ou découpe de pièces peintes
- Décapage chimique
- Peinture polyuréthane et soudage
- Réparation de pneumatiques
- Manipulation de batteries
- Utilisation de fluides de coupe
- Opérations de tournage et de fraisage

VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL VOUS ACCOMPAGNE ET VOUS CONSEILLE POUR :



- L'aide à l'élaboration du document unique
- La rédaction de la fiche d'entreprise
- L'évaluation du risque chimique
- L'animation de sensibilisation à la prévention du risque chimique
- Le choix des EPC et EPI



Site web : www.sante-travail-limousin.org

Mail : contact@stlim.org



santé au travail en limousin



RISQUE CHIMIQUE

GARAGES ET ATELIERS MÉCANIQUES

STL Limousin — novembre 2018 — Crédits photos : Fotolia - Flatiron

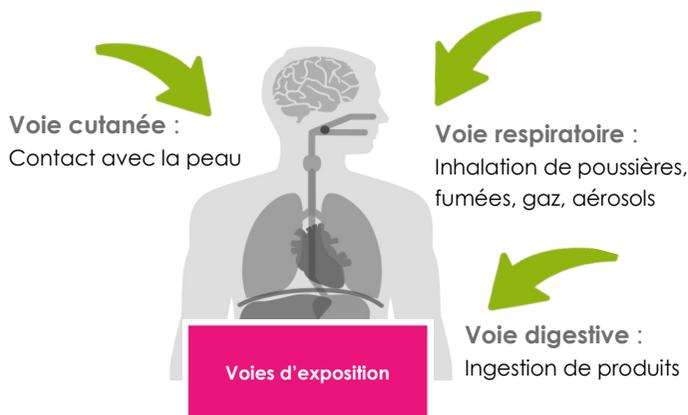
santé & prévention
des risques professionnels

LES AGENTS CMR



Les agents chimiques seuls ou en mélanges peuvent présenter divers effets nocifs pour la santé. Certains d'entre eux peuvent ainsi être **cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction** (Article R4412-60 du code du travail).

- **Cancérogène (C)** : qui peut provoquer ou favoriser un cancer.
- **Mutagène (M)** : qui peut générer des défauts génétiques héréditaires.
- **Toxique pour la Reproduction (R)** : qui impacte la fertilité et peut provoquer des malformations au fœtus.



LE RISQUE CHIMIQUE

FUMÉES DE GAZ D'ÉCHAPPEMENT, AÉROSOLS, DÉGRAISSANTS, SOLVANTS, HUILES, POUSSIÈRES, ...



Les substances chimiques ou leurs mélanges sous forme de gaz, de liquide, de solide, peuvent provoquer des effets plus ou moins graves sur la santé soit en cas de contact avec la peau, soit par inhalation ou par ingestion :

- **Irritation cutanée** : sécheresse, rougeur, crevasses, eczéma
- **Irritation des voies aériennes** : rhinites, toux, asthme
- **Irritation oculaire** : conjonctivite



Des pathologies plus graves peuvent se développer :

- **Intoxications d'organes cibles** : cerveau, rein, foie, moelle osseuse
- **Problèmes de fertilité**
- **Cancers** : peau, sang, poumons, vessie

COMMENT RECONNAITRE UN CMR ?



Les agents CMR sont classés par catégories selon leurs effets sur l'homme. L'étiquetage doit comporter le pictogramme et les phrases de risque en fonction de ses dangers.



SGH 08 : toxique, très toxique, nocif, irritant - Produits CMR, toxicité par aspiration, sensibilisation respiratoire, toxicité spécifique pour certains organes cibles.



ATTENTION ! Ce pictogramme de danger apposé sur une étiquette d'un produit chimique n'affirme pas que le produit en question est un CMR.

POUR ÊTRE CMR, IL FAUT QUE FIGURE ÉGALEMENT UNE DES MENTIONS DE DANGER : H340, H341, H350, H351, H360, H361. Il est nécessaire de consulter la mention de danger **H** pour identifier correctement le produit chimique.

Toujours privilégier les Equipements de Protection Collective : Les EPC visent à limiter ou à confiner le risque afin de protéger les salariés. Le recours aux Equipements de Protection Individuelle (EPI) s'effectue en complément ou lorsque la mise en place d'EPC n'est pas possible ou insuffisante.